

Information sur l'année scolaire 2026-2027

Inscription auprès du service à l'enfance pour :

- le périscolaire
- la cantine scolaire

En raison des délais de traitement des demandes par les services administratifs en mairie :

- Inscription réalisée avant le jeudi 5 août 2026 minuit :
 - Dossier instruit le 6 août au plus tard
 - Le parent peut faire des réservations dès le dossier validé
- Inscription réalisée à partir du 6 août 2026 :
 - Dossier instruit à partir du 31 août
 - Le parent pourra faire des réservations uniquement à compter du mardi 1er septembre

Réservation pour les **créneaux du périscolaire** et les **repas à la cantine scolaire**

La réservation de **créneaux de fréquentation** au périscolaire ou de **repas à la cantine scolaire** s'effectue sur <https://app.monespacefamille.fr/signin>

- La réservation peut s'effectuer à l'année sur des jours fixes → le parent peut faire des réservations dès que le dossier d'inscription au service à l'enfance a été validé.
 - Date butoir pour fréquentation le mardi 1er septembre : le lundi 31 août 14h.
- La réservation peut s'effectuer de manière occasionnelle au plus tard le jour de classe précédant, avant 14h.
 - Attention : pour le jeudi, la réservation doit s'effectuer au plus tard le mardi précédant, avant 14h.

Pensez à demander un **“Projet d'accueil individualisé” (PAI)** en cas de traitement médical, allergie, troubles divers, afin que cela soit pris en compte par les services périscolaire et cantine scolaire.